

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 617 Rect.

présenté par

M. Chassaigne, M. Gosnat, M. Dolez, M. Daniel Paul, Mme Amiable, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Billard, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Desallangre, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 26

À l'alinéa 13, supprimer les mots :

« les communes et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de cohérence, en supprimant de la liste les communes, vise à éviter l'empilement de dispositifs à l'échelle du même territoire. Il ne concerne que le caractère obligatoire de la mesure et les communes pourront toujours, dans une démarche volontaire, réaliser un plan climat.